



07.12/13

23 OCT 2013

DECISION

Le Directeur de la Caisse Marocaine
des Retraites,

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95;
- Vu le statut du personnel de la C.M.R ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 7/2013 du 18 jourmada 2 1434 (29 avril 2013), relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu la décision n°2 2684 du 11 août 2011 fixant les critères d'accès aux postes de responsabilité à la CMR ;

D.E.C.I.D.E

Article 1:

La Caisse Marocaine des Retraites lance **un appel à candidatures internes** pour pourvoir le poste vacant de Chef de Service de Suivi de Recouvrement relevant de la Division Financière et Comptable / Pôle Support.

Article 2 :

- ✓ Peuvent postuler les candidats remplissant l'une les conditions suivantes arrêtées par la décision n°2 2684 du 11 août 2011 fixant les critères d'accès aux postes de responsabilité :
 - Les cadres titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle n° 20 avec 2 années d'expérience après l'obtention du diplôme ;
 - Les cadres titulaires d'un diplôme donnant accès aux échelles n° 17 et 18 avec respectivement 6 et 3 années d'expérience après l'obtention du diplôme ;
 - Les cadres classés à l'échelle n° 20 avec au moins 12 années d'ancienneté.
- ✓ Les missions et attributions du poste à pourvoir sont détaillées au niveau de la fiche fonction jointe en annexe ;
- ✓ Tous les candidats qui remplissent **les conditions requises** seront convoqués.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI

Article 3 :

✓ Le dossier de candidature devra être déposé au SDRHCI/DRH avant **le Jeudi 31 octobre 2013** et composé de :

- Demande de candidature ;
- Curriculum vitae retraçant le parcours professionnel, l'ancienneté au sein de la CMR ou dans un autre organisme et éventuellement l'expérience professionnelle dans un poste de responsabilité ;
- Un plan d'action proposé par le candidat pour la gestion et le développement du service pour lequel il postule.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI